

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.681.033.1 DU 11 SEPTEMBRE 1992

Doseuses pondérales SOFRAER modèle ECS

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société SOFRAER ENGINEERING, 38, avenue Franklin Roosevelt, 77210 Avon.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 86.1.19.641.2.3 du 5 décembre 1986 (1) relative aux doseuses pondérales SOFRAER modèle ECS.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales SOFRAER modèle ECS diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée par :

- la possibilité de conditionner des produits granuleux, pulvérulents ou liquides en sacs, conteneurs, caisses ou fûts,
- leur dispositif d'alimentation du produit pouvant être gravitaire, par vis, par tapis ou par transporteur vibrant ainsi que par vanne pour les produits liquides,
- les éléments suivants de l'unité de pesage :
 - le dispositif récepteur de charge de type appuyé peut être ou non équipé d'un vibreur (tassement du produit dans l'emballage),

– le dispositif électronique de mesure et d'asservissement pouvant être en plus de ceux cités dans la décision précitée :

- soit le dispositif électronique de mesure et d'asservissement ADN PESAGE modèle VELOCE D approuvé par la décision n° 89.1.06.644.1.3 du 20 décembre 1989 (2),
- soit le dispositif électronique de mesure et d'asservissement PRECIA modèle X91 1B/2B approuvé par la décision n° 92.00.683.001.1 du 21 février 1992 (3),

- les caractéristiques métrologiques suivantes :

unité de pesage :

- $\text{Min} \geq \text{Max}/10$
- nombre maximal d'échelons compris entre 500 et 3 000

doseuse

- cadence : selon le produit, elle peut atteindre 120 pesées/heure.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision se présente comme suit :

- Doseuse pondérale SOFRAER
- Modèle : ECS N° Année ...
- Décision n° 92.00.681.033.1 du 11 septembre 1992
- Plage de fonctionnement :
Max = ... kg Min = ... kg
- Echelon = ... kg
- Produit(s)
- Dispersion(s) nominale(s)
- Cadence(s).

(1) Revue de Métrologie, décembre 1986, page 1052.

(2) Revue de Métrologie, décembre 1989, page 1577.

(3) Revue de Métrologie, février 1992, page 302.



DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

